



Saisi de bien immobilier suite à un divorce

Par **editions1024**, le **13/09/2011** à **22:12**

Bonjour, je vous contacte afin d'avoir quelques renseignements sur ma situation. Actuellement je suis divorcé. Lorsque j'étais marié, nous avons acheté une maison tout les deux. Maintenant, la maison est en vente depuis deux ans, aucun acheteur. De se faite elle a été saisie par huissier afin de rembourser le crédit immobilier. Je souhaiterais savoir comment se passera la vente du bien, si le bien sera vendu à ça valeur ou si il sera bradé et savoir si la vente allais couvrir le rachat du crédit immobilier ? Pouvez-vous me préciser s'il vous plait les textes de lois auxquels vous allez vous référer. Merci pour l'aide que vous apporterez.
rnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le **14/09/2011** à **06:03**

Bonjour, Votre créancier va demander à ce que la maison soit mise en vente au prix qui lui permettra de se rembourser. Le jour de l'adjudication, soit il y a des acquéreurs ptotentiels et le prix d'adjudication sera supérieur au prix de mise en vente, tant mieux pour vous, soit il n'y a pas d'acquéreur, et il faudra baisser le prix d'adjudication. Dan votre intérêt, voyez à baisser nettement le prix auquel vous l'avez mise en vente depuis 2 ans, si elle ne se vend pas c'est probablement que son rix n'est pas en phase avec la réalité du marché. cordialement

Par **editions1024**, le **14/09/2011** à **06:44**

merci pour votre réponse très claire et très précise.rnrnCordialement